

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2012

Le Vingt six novembre deux mil douze à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Stéphane GUILHERMET, Maire.

Etaient présents : Mme MARCHAND, M. RETUREAU, Mmes GAILLIARD, BOURGEOIS, adjoints, Mme FREI, MM. LEDUC, GENTIT, BELLE, Mme CHARBONNIER-MOUNIER, MM. FEUGIER, DAVID.

Etaient absents : MM. BURDEYRON, JULLIN, Mme BARBARIN, MM. DESCHAMPS, VILLARD, VIAL, Mme TROUILLET.

Pouvoirs (1) : Mme TROUILLET → M. GENTIT

Secrétaire de séance : Mme BOURGEOIS

Date de convocation : 19 novembre 2012

TARIFS 2013 :

Les tarifs communaux présentés au Conseil Municipal pour l'année 2013 ont été votés à l'unanimité.

La part fixe et le prix au m³ de l'eau n'ont pas subi d'augmentation.

Nouveauté pour cette année :

- la location des compteurs sera facturée en fonction du diamètre du branchement en place,
- la redevance d'assainissement comprendra une part fixe et une part variable à la place du forfait.

Il conviendra d'ajouter à la facture d'eau les redevances appelées par les organismes extérieurs à la commune :

- la redevance pour pollution domestique : 0,28 €/m³ HT
- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,15 €/m³ HT
- la redevance de solidarité : 0,12 €/m³ HT (montant estimatif)

EAU :	Euros
Frais fixes	53,00 € HT
Prix du m ³ dès le 1 ^{er} m ³ consommé	0,69 € HT
Installation regard d'eau + raccordement	Sur devis
Location compteur d'eau jusqu'à 20mm	9,00 € HT
Location compteur d'eau 40mm	30,00 € HT
Location compteur d'eau 65mm	58,00 € HT
Location compteur d'eau 100mm	113,00 € HT
Frais de Pose dépose d'un nouveau compteur	25,00 € HT
Frais de création de dossier pour nouvel abonné	25,00 € HT
Frais administratifs pour ouverture contrat sur compteur existant	15,00 € HT
Frais administratifs pour clôture de contrat	15,00 € HT
Remplacement d'un compteur existant suite détérioration 15mm et 20mm	126,00 € HT
Remplacement d'un compteur existant suite détérioration 40mm	295,00 € HT
Remplacement d'un compteur existant suite détérioration 65mm	550,00 € HT
Remplacement d'un compteur existant suite détérioration 100mm	1 050,00 € HT
Tarif horaire des travaux effectués par personnel technique sans engins	35,00 € HT
Tarif horaire des travaux effectués par personnel technique avec engins	60,00 € HT
ASSAINISSEMENT	
Part fixe d'assainissement	40,00 € HT
Prix du m ³ dès le 1 ^{er} m ³ consommé	0,80 € HT
Participation aux frais de branchement pour maison individuelle	Sur devis
PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Nouvelle construction individuelle	2 500,00 €
Nouvelle construction collective et lotissement (par logement)	2 000,00 €
Locaux artisanaux	2 000,00 €
Construction existante individuelle	500,00 €
Construction collective et lotissement existant	0 €
CONCESSIONS CIMETIERE	
Trentenaire : le m ²	50,00 €
COLOMBARIUM	
1 casier de 4 places : trentenaire	610,00 €

BULLETIN MUNICIPAL	
Participation pour 1/8 de page	50,00 €
LOCATION SALLE DES FÊTES	
Particuliers ou Sociétés : avec chauffage	250,00 €
Particuliers ou Sociétés : sans chauffage	150,00 €
LOCATION SALLE POLYVALENTE	
Particuliers ou Sociétés : avec chauffage	170,00 €
Particuliers ou Sociétés : sans chauffage	110,00 €
MARIAGE DES HABITANTS DE LA COMMUNE	
SALLE DES FÊTES :	
Avec chauffage :	180,00 €
Sans chauffage :	110,00 €
SALLE POLYVALENTE	
Avec chauffage :	120,00 €
Sans chauffage :	70,00 €
CAUTION POUR PARTICULIERS SALLE DES FETES OU SALLE POLYVALENTE	500,00 €

EAU-ASSAINISSEMENT :

- Un règlement du service d'eau potable a été rédigé et présenté au Conseil Municipal. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité. Il sera porté à la connaissance du public par le biais du site internet et consultable en mairie.
- Le Conseil Municipal après délibération a voté à l'unanimité l'assujettissement à la T.V.A. du budget eau assainissement à compter du 01 janvier 2013. Le prix de l'eau sera assujetti au taux de 5% de TVA et l'assainissement à 7%. Les frais de raccordements seront quand à eux assujettis à une TVA de 19,60%. Cette modification permettra au service de l'eau et d'assainissement de récupérer la TVA sur toutes les charges de fonctionnement. Cela permettra aussi de récupérer l'intégralité de la TVA sur l'investissement trimestriellement, alors qu'aujourd'hui il faut attendre 2 ans pour la récupérer partiellement. Cela permettra une meilleure gestion de la trésorerie du service dans un contexte financier difficile, en vue des nombreux travaux prévus sur le réseau.

URBANISME

Lors du dernier Conseil Municipal, il avait été décidé de lancer une révision simplifiée du PLU pour un projet d'intérêt général. Afin de mutualiser la procédure, le moment était opportun pour faire des corrections sur le règlement de notre PLU pour le rendre conforme aux dernières modifications légales d'urbanisme.

Prescription de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de prescrire la modification du P.L.U. et charge Monsieur le Maire de conduire la procédure de modification qui prévoit :

- Dans les règlements du P.L.U., le remplacement des notions de Surface Hors Œuvre Nette et Surface Hors Œuvre Brute par la notion de surface de plancher, en application de l'ordonnance n°2011-1539 du 16 novembre 2011, publiée au JO du 17 novembre 2011,
- La modification des articles UB5, UC5, A5 et N5 du règlement, pour supprimer la surface minimale de 1000 m² requise pour construire en assainissement autonome,
- Rectifier les articles des zones UB7 et AUB7 en incluant les dépassés de toit dans la limite des 3m par rapport à la limite séparative.

VOIRIE

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la demande de cession gratuite de la voirie du lotissement du « LAVANDIN », rue des Lavandes ainsi que l'éclairage, l'eau l'assainissement et les espaces verts de la voie qui seront intégrés dans le domaine public routier de la commune. Vote à l'unanimité.

BUDGET

La création d'un nouveau fond de solidarité et la modification d'un autre fond de compensation lié à la réforme de la taxe professionnelle doivent être intégrés dans le budget. De plus les subventions, en provenance de la Communauté de Communes et du Conseil Général, qui transitaient par la commune, pour les projets de logements sociaux de la rue de la République, doivent être transférées du budget d'investissement vers le fonctionnement. Pour finir les crédits nécessaires pour la révision simplifiée et la prescription de modification du PLU doivent être prévus au budget.

Décision modificative N°2 Commune. Les crédits budgétaires modifiés et votés à l'unanimité par le Conseil Municipal sont les suivants :

- Dépense au compte 73925 Reversements FNGIR pour un montant de 600 €, équilibré par une recette au compte 7388 autres taxes diverses pour 600 €,
- Dépense au compte 73925 (FPIC) Reversements fonds de péréquation pour un montant de 1900 €, compensée par une recette au compte 73111 Taxes foncières et habitation pour 1900 €,

- Dépense au compte 202 Frais d'études doc. Urbanisme et numérisation pour un montant de 5 000€ équilibré par la diminution des prévisions budgétaires du compte Immobilisations en cours – constructions pour un montant de -5 000 €.
- Les autres modifications concernent les écritures des subventions de la Communauté de Communes (65 000 euros) et du Conseil Général (10200 euros) dans le cadre des logements sociaux perçues en 2011 par la Commune. Ces subventions doivent être reversées à PLURALIS. Actuellement seule la subvention de la Communauté de Communes a été reversée.

DIVERS :

- La Société ALSTOM viendra présenter un échantillon du mur acoustique qui sera mis en place le long de la voie ferrée sur des secteurs résidentiels de la commune. Elle présentera également le planning des travaux ainsi que le tracé du pont CG38 qui sera construit à la place des deux ponts actuels qui ne sont pas au gabarit.
- L'association Les Salvauriens a remercié la municipalité pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour les représentations de leur pièce de théâtre.
- Le restaurant « Le Ginko » : acceptation par le Préfet de l'Isère de la prolongation d'ouverture jusqu'à 2H30 du matin, pendant un an.
- Le Conseil d'école a eu lieu le 16 novembre dernier. Divers sujets ont été évoqués dont :
 - o le nom des représentants des parents d'élèves élus,
 - o le rôle du conseil d'école,
 - o le bilan de la rentrée, les effectifs par classe, les remerciements à la mairie pour les travaux effectués, et demande de petits travaux ou matériel divers,
 - o le budget,
 - o présentation et vote du règlement intérieur,
 - o projet d'école,
 - o activités scolaires,
 - o problème d'équipement de matériel informatique, étude faite par la Communauté de Communes,
- Une réunion très technique a eu lieu à Beaulieu entre les techniciens et les élus acteurs du projet « contrat de rivière ». Le programme concerne la réhabilitation et la valorisation des milieux aquatiques.
- Un Forum territorial des élus sur la gestion des déchets dans le Sud-Grésivaudan aura lieu au Diapason le 1^{er} décembre,
- Suite à la décision du gouvernement de modifier le rythme scolaire des classes élémentaires, une réflexion sur la rentrée scolaire 2013, devra être menée.
- Garderie municipale Les Bambins : Suite à la reprise du service de garderie périscolaire par la commune, la garderie a pu reprendre normalement après les vacances de la Toussaint. A noter une baisse de fréquentation sur certaines périodes.
- Les travaux de remplacement des branchements au plomb se poursuivent sur la commune et ont pris un peu de retard.
- Le Maire propose l'autorisation pour utilisation de 25% du budget dans l'attente du vote du budget 2013 : la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements réalisés l'année précédente, (article L 1612-1 du code général des collectivités et article L263-8 du Code des juridictions financières).
- Un appel d'offre conduit directement par la commune, a été lancé pour la maîtrise d'œuvre du renouvellement d'une tranche de conduite d'adduction d'eau potable.
- Nous restons dans l'attente des dates des travaux pour le pont Saint-Sauveur/Izeron,
- Le projet de lotissement « l'Ecrin Forestier », rue des Lavandes, a été arrêté par le lotisseur. Ce projet pourrait être repris, en l'état, par un autre professionnel, ou alors il devra faire l'objet d'une nouvelle demande de permis d'aménager.

Fin de séance 22h10

La secrétaire de séance
Philomène BOURGEOIS

Le Maire
Stéphane GUILHERMET